

Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, à Monsieur Willy Borsus, Ministre de l'Agriculture relative au renouvellement de l'autorisation du glyphosate

Monsieur le Ministre,

L'homologation du glyphosate arrive à son terme le 30 juin 2016 et la question de son renouvellement est au centre d'une vive polémique.

En mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a en effet classé le glyphosate comme « cancérigène probable » pour les humains. A la fin 2015, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a, au contraire, jugé « improbable » qu'il soit cancérigène. Il y a donc eu un désaccord entre les experts de l'OMS et les experts de l'EFSA. Il faut ajouter que de nombreuses associations citoyennes contestent les procédures de l'EFSA. Il est notamment question d'un manque de transparence sur l'identité des experts impliqués et des études de base utilisées pour élaborer le positionnement de l'EFSA. Plus récemment, une seconde étude de l'OMS, menée en partenariat avec la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a classé le pesticide de Monsanto en "probablement pas" cancérigène.

La situation est donc assez confuse et nombreux sont ceux qui considèrent que, face à ces incertitudes, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir en interdisant le glyphosate.

Le 19 mai dernier, le comité technique chargé de se prononcer sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate a reporté son vote. La Commission européenne a en effet décidé d'ajourner le vote faute d'une majorité qualifiée parmi les États membres. La France et l'Italie sont particulièrement opposées au renouvellement de l'autorisation.

Monsieur le ministre,

Quelle était la proposition précise de la Commission européenne qui devait être soumise aux votes le 19 mai dernier ?

Quels sont les pays en faveur et contre un renouvellement de l'autorisation du glyphosate ?

La Commission européenne n'a plus que quelques semaines pour prendre une décision, l'autorisation du glyphosate expirant le 30 juin, quelle est la suite de la procédure ?

Je vous remercie de vos réponses

Daniel Senesael

Réponse du Ministre Borsus :

Madame la présidente, monsieur le député, il s'agit d'un dossier auquel j'attache la plus grande attention, comme à l'ensemble des dossiers de demandes d'autorisation qui nous

sont soumis ou concernant le positionnement au niveau européen à propos des pesticides en général. Nous sommes d'ailleurs très engagés et cet engagement connaîtra des développements supplémentaires, dans le cadre notamment du plan belge de réduction des pesticides à propos d'un certain nombre de mesures de précaution supplémentaires concernant les professionnels ou les particuliers. Croyez bien que j'accorde vraiment toute l'attention nécessaire à l'ensemble des analyses, des réactions et des commentaires qui me sont adressés dans le cadre de ce dossier.

J'en profite pour indiquer que cette attention n'autorise pas un certain nombre d'éléments purement diffamatoires qui sont de temps à autre publiés. J'ai bien l'intention de réserver le suivi adéquat à ce qui est purement diffamatoire, accusatoire et frontalement contraire à la vérité.

En ce qui concerne l'ensemble des autres éléments, nous avons une position partagée avec Maggie De Block, ministre de la Santé et par ailleurs médecin, avec le soutien de Mme la ministre de l'Environnement. Notre position est commune et est défendue au niveau européen.

J'apporte tout d'abord des éléments de précision concernant les positions des pays telles qu'elles ont été enregistrées les 18 et 19 mai derniers. Lors de cette réunion, 19 États membres se sont exprimés en soutenant la proposition de la Commission européenne. Deux États membres ont voté contre, la France et l'Italie, et les autres États se sont abstenus.

Par conséquent, davantage d'États membres se sont exprimés favorablement par rapport à cette proposition que par rapport à la proposition antérieure. Je rappelle que cette proposition intégrait une prolongation d'une durée de neuf ans ainsi que des éléments liés également à la biodiversité ainsi qu'à l'association de co-formulants. Cette proposition n'a cependant pas réuni la majorité requise en termes de représentation en pourcentage de la population européenne, raison pour laquelle elle n'a pas pu être retenue.

En ce qui concerne l'état des lieux, la commission et les comités d'experts ont pris un certain nombre de contacts complémentaires et ont émis une proposition visant à une prolongation temporaire de l'autorisation du glyphosate. Cette autorisation temporaire viendrait à échéance à la fin 2017 et, au plus tôt, six mois après réception de l'avis de l'European Chemicals Agency, ce fameux avis qui est attendu et que j'attends aussi avec la plus grande impatience.

En effet, comme vous l'avez relevé très correctement, monsieur Senesael, nous avons dans ce dossier toute une série d'avis, notamment celui du groupe de travail de l'OMS qui avait fait grand bruit et classé le glyphosate comme probablement cancérigène. Depuis lors, plusieurs positionnements de l'OMS elle-même, de la FAO, de l'Agence européenne EFSA, de l'agence américaine sont venus invalider cette proposition de classification émise par le groupe de travail de l'OMS. On se trouve donc avec un travail

mené par l'EFSA qui a été soumis à nos experts, à l'administration de la Santé publique et à l'Institut supérieur de Santé publique, que j'ai rencontré personnellement afin de pouvoir définir avec eux la position belge. On se retrouve aujourd'hui, de façon extrêmement dominante, qu'il s'agisse des organisations internationales elles-mêmes, de notre Agence européenne ou des études qui ont été collationnées par cette agence européenne (près de 800), avec un avis qui conduit à effectivement accorder la prolongation du glyphosate sous certaines conditions.

La position belge est aussi guidée par le plus grand principe de précaution. Je rappelle que, dans l'année 2015, j'ai été saisi de 65 demandes au niveau belge de prolongation d'autorisation de pesticides divers. Parmi celles-ci, 17 ont été refusées. En ce qui concerne notre position, nous tenons compte également des alternatives existantes ou non existantes des risques que représentent les produits alternatifs, le cas échéant, et des possibilités que ce soit d'exercice dans l'activité agricole, horticole ou à titre privé de désherbage. Croyez bien que le principe de préservation de la santé publique est un principe qui nous motive absolument. En même temps, si chaque fois que survenait une alerte, si chaque fois qu'un rapport, fût-il éminemment respectable mais par ailleurs démenti par toute une série d'agences, par notre propre administration, par notre propre institut, par nos propres experts, indiquait des éléments qui devaient modifier notre attitude, si nous devons chaque fois modifier notre position, vous conviendriez que ce ne serait pas une ligne correcte que nous adopterions.

Dans ce dossier-là, premièrement, la Belgique fait preuve d'une extrême attention. Deuxièmement, à ce stade, nous maintenons la proposition de soutien d'un prolongement, dans l'attente de l'avis de cette European Chemicals Agency. Par ailleurs, nous avons durci la position antérieure, non pas dans le processus actuel, mais la position belge qui existait précédemment, singulièrement en ce qui concerne l'association avec les co-formulants puisque nous avons explicitement demandé que concernant la tallowamine notamment, il soit interdit de pouvoir utiliser le glyphosate associé à un certain nombre de co-formulants. Il semble en effet que ce soit dans cette association que résident les plus grands dangers potentiels ou éventuels.

Je résume: approche globale, réduction des pesticides - pas seulement à propos d'une molécule mais de façon plus coordonnée et structurée - ; principe de précaution; partage de cette décision avec ma consœur chargée de la Santé publique et par ailleurs médecin; préparation extrêmement minutieuse au niveau belge avec réunion au plus haut niveau entre notre administration de la Santé publique et l'Institut supérieur de la Santé publique; durcissement des conditions au niveau belge; enfin, en ce qui concerne cette position, aussi une réflexion sur les alternatives possibles. Nous aurons l'occasion alors de revenir vers vous après le 6 ou 7 juin puisque c'est à ce moment-là qu'une position intermédiaire, du moins au niveau européen, sera décidée.

J'en profite pour inviter celles et ceux qui mettraient en cause – j'ai lu un certain nombre de choses - la rigueur d'analyse de nos départements, de nos fonctionnaires, du

gouvernement, qui verraient la main de lobbies, etc. à amener des éléments qui étayent ces accusations totalement malhonnêtes.

Monsieur le ministre, je vous remercie tout d'abord pour votre analyse complète et recontextualisée de la problématique. Quelques éléments de réplique, si vous le permettez. Je parle d'un objectif bien précis – vous l'avez souligné également -, à savoir la préservation de la santé publique. À partir du moment où on part de cet objectif, il faut rester attaché au principe de précaution, ce qui est mon cas.

J'ai mon ressenti, ma position, mais il n'entre pas dans les intentions du quidam que je suis de remettre en cause les analyses scientifiques des experts. Et devant les analyses scientifiques, je m'incline. Nous attendons donc avec impatience l'avis de l'agence que vous avez citée. Il faudra y porter une extrême attention, au regard de ceux qui ont déjà été enregistrés. Je me permettrai de compléter l'analyse une fois que cet avis aura été émis et de revenir vers vous en juin.

Réplique de Daniel Senesael :

Monsieur le ministre, je vous remercie tout d'abord pour votre analyse complète et recontextualisée de la problématique.

Quelques éléments de réplique, si vous le permettez. Je parle d'un objectif bien précis –vous l'avez souligné également -, à savoir la préservation de la santé publique. À partir du moment où on part de cet objectif, il faut rester attaché au principe de précaution, ce qui est mon cas. J'ai mon ressenti, ma position, mais il n'entre pas dans les intentions du quidam que je suis de remettre en cause les analyses scientifiques des experts. Et devant les analyses scientifiques, je m'incline. Nous attendons donc avec impatience l'avis de l'agence que vous avez citée. Il faudra y porter une extrême attention, au regard de ceux qui ont déjà été enregistrés. Je me permettrai de compléter l'analyse une fois que cet avis aura été émis et de revenir vers vous en juin.